



Qui peut demander ce subside ?

Cette aide est destinée :

- aux indépendants et PME (les ASBL et les entreprises publiques sont exclues de ce dispositif)
- qui ont une unité d'établissement sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale et y exercent une activité économique,
- actifs dans [certains secteurs d'activités](#) et
- qui n'ont pas obtenu plus de 200.000 € d'aides « de minimis » sur trois exercices fiscaux.

[Vérifiez rapidement que votre entreprise est une PME active dans un secteur qui a droit à cette prime.](#)

Pour quel projet pouvez-vous demander cette aide ?

Bruxelles Economie et Emploi vous soutient pour inviter des prospects issus d'un marché situé hors de l'Union européenne, dans les conditions suivantes :

1. votre entreprise a participé à une foire ou un voyage de prospection, subventionné par Bruxelles Economie et Emploi, dans un pays situé hors de l'Union européenne ;
2. vous invitez, en Région de Bruxelles-Capitale, des prospects qui exercent leur activité dans ce pays.

Les dépenses subsidiées sont :

- les frais d'hébergement, sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, de maximum deux prospects, durant maximum deux nuits ;
- leurs frais de déplacement vers la Belgique et retour.

Autres conditions

- Les prospects ne sont pas encore à Bruxelles (1 jour avant l'arrivée minimum).
- Le montant du projet est suffisamment substantiel (minimum d'intervention fixé à 500 €).
- Les dépenses réalisées en interne de l'entreprise, les dépenses récurrentes et les dépenses somptuaires sont exclues.

Seule Bruxelles Economie et Emploi est habilitée à déterminer si vous pouvez bénéficier d'une aide.

De quelle intervention pouvez-vous bénéficier ?

Taux de l'intervention

50% des dépenses admissibles HTVA

Plafonds et forfaits

- Maximum 2 prospects durant 2 nuits

- Forfait pour les frais d'hébergement: forfait belge
- Forfait par avion : forfait du pays d'origine

[Voir les montants des forfaits correspondant à votre destination \(.pdf\).](#)

- Maximum d'intervention de 3.000 € par demande
- Maximum deux invitations de prospects subventionnées par année civile

A quoi vous engagez-vous si vous recevez un subside ?

Une entreprise qui reçoit une aide :

- ne sollicite pas une autre subvention auprès d'une autorité nationale, fédérale, régionale, communautaire ou locale pour les mêmes dépenses ;
- mentionne le montant de la subvention dans ses comptes annuels ;
- **maintient ses activités économiques sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale**, au minimum durant 3 ans à partir de la date de la décision d'octroyer la prime ;
- **transmet toutes ses offres d'emploi à Actiris** ;
- respecte toutes les normes (de nature fiscale, sociale, environnementale, ...) qui lui sont applicables.

Si une infraction est constatée, l'entreprise doit rembourser tout ou partie des aides perçues.

Comment demander un subside ?

- **Au plus tard la veille de l'arrivée des prospects**, introduisez votre demande d'aide.

[Demander un subside en ligne](#)

- Arrangez la venue des prospects et conservez toutes les factures et tous les tickets.
- Dans les 90 jours à partir de la fin de la visite des prospects, demandez le paiement de l'aide : envoyez les factures et justificatifs des dépenses ainsi qu'un rapport des résultats liés à la venue des prospects à votre gestionnaire de dossier (voir accusé de réception ou fiche de décision).

Accompagnement

[Hub.brussels](#) vous accompagne dans votre développement à l'international.

- [Direction de l'Inspection économique](#)

Réglementation

- [Ordonnance du 13 janvier 1994 relative à la promotion du commerce extérieur et à l'attraction des investissements étrangers de la Région de Bruxelles-Capitale](#)
- [Arrêté du 19 juillet 2017 concernant la promotion du commerce extérieur de la Région de Bruxelles-Capitale](#)

- [Arrêté du 15 juillet 2021 concernant la promotion du commerce extérieur et l'attraction des investissements étrangers de la Région de Bruxelles-Capitale](#)
- [Notice d'information RGPD sur le traitement des données à caractère personnel dans le cadre des incitants financiers à l'exportation \(.pdf\)](#)